



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 janvier 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n° 6), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir de la question n° 5), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir de la question n° 22), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 22), Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 12 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature d'une convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon

Animations commerciales et artisanales
Attribution d'une subvention et signature de la convention
d'objectifs et de moyens avec
l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	(voie électronique)	Favorable unanime

Le Conseil Municipal de Besançon soutient depuis plusieurs années les associations de commerçants et d'artisans et les regroupements professionnels dans leur programmation annuelle.

Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon

Au cours de l'année 2018, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB) a poursuivi son action promotionnelle de l'espace marchand bisontin en organisant deux grandes manifestations de dimension régionale : les Instants Gourmands et le Marché de Noël, qui sont de nouveau programmés en 2019. Par ailleurs, forts de leur succès, les Samedis Piétons seront aussi renouvelés en 2019.

L'opération «les samedis piétons» aura lieu en 2019, avec cette année 6 éditions, chaque 2^{ème} samedi du mois à compter de mars, de 11 h à 19 h, exceptions faites le samedi de braderie en juillet et pendant la pause estivale en août, soit les :

- | | |
|------------|----------------|
| - 9 mars | - 8 juin |
| - 13 avril | - 14 septembre |
| - 11 mai | - 9 novembre |

De même, pour conforter la zone de chalandise, et conformément aux directives de son Conseil d'Administration, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a poursuivi son effort de communication sur l'activité marchande bisontine dans toutes ses composantes, notamment en animant une campagne de promotion du commerce bisontin, particulièrement celui du centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019.

Ces actions ont associé les partenaires habituels (consulaires, commerçants) mais également l'Agglomération du Grand Besançon avec des actions spécifiques dans les parkings en ouvrage, P+R et sur les sites d'animation offrant aux clients de nouveaux services de livraison de leurs colis.

Ainsi, une communication forte s'appuyant sur les réseaux habituels (affichage, presse, etc.), a été étendue aux secteurs de Gray, Vesoul, Dole, captant une clientèle nouvelle pour le centre-ville.

L'objectif de développement des adhésions en général, et sur les zones périphériques en particulier, reste une priorité de l'Office. L'aide de la collectivité est indispensable pour mettre en œuvre le plan d'actions envisagé.

Il est important pour la Ville de Besançon de maintenir son soutien financier à une association qui travaille pour le développement de l'ensemble de son commerce et de son artisanat, ainsi qu'au renforcement de sa notoriété.

Outre cette subvention, elle apportera son soutien logistique par une intervention conséquente de ses services techniques, notamment lors des manifestations des Instants Gourmands et du Marché de Noël, dont la coordination SPS (Sécurité Protection Santé) sera organisée par l'OCAB lorsque nécessaire.

La convention d'objectifs correspondante a donc pour objet de fixer les engagements et obligations réciproques, tant de la Ville de Besançon que de l'Office de Commerce et de l'Artisanat, ainsi que les modalités de versement de la subvention. Elle prévoit notamment la mise en place d'une commission de suivi.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de **194 115 €** répartie de la manière suivante :

- 85 100 € seront consacrés au fonctionnement de l'Association, dont 10 000 € au titre des animations de fin d'année 2018, et 4 600 € en compensation de la perte de chiffre d'affaires occasionnée par la fermeture du marché de Noël, pour sécurisation des accès demandée par M. le Préfet,
- 89 015 € seront dévolus à la mise en œuvre d'un plan de communication et de promotion, notamment des manifestations visées ci-dessus.
- 20 000 € seront consacrés à la mise en œuvre des samedis piétons.

Par ailleurs, la relocalisation de l'Office de Commerce étant envisagée dans le courant du premier semestre 2019, à l'Hôtel de Ville place du Huit septembre, dans ce cadre, un nouvel avenant sera établi lequel fixera si besoin les nouveaux objectifs et proposera de nouvelles clés de répartition financière.

En cas d'accord sur cette proposition, cette subvention s'élevant à **194 115 €** sera prélevée sur la ligne 65.91.6574 CS 10011.

M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'attribution d'une subvention de **194 115 €** à l'Office de Commerce et de l'Artisanat,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire à verser cette subvention, et à signer tous les actes y afférents.

Préfecture du Doubs

Reçu le 28 JAN. 2019



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2